

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-1386 du 12/08/2024

Arrêté du 2 août 2024

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation et nomination d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques classe normale dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, au titre de l'année 2024.

Date d'application : 01/09/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION ET NOMINATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES CLASSE NORMALE DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE, AU TITRE DE L'ANNÉE 2024



ARRÊTÉ

portant affectation et nomination d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques classe normale dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, au titre de l'année 2024

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article 1 : L'inspectrice divisionnaire des Finances publiques classe normale, dont le nom suit, est nommée inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe et affectée en cette qualité dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Identification			Ancienne situation			Nouvelle situation			
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	Grade-échelon Date prise de rang	CSRH	Nouvelle affectation	Grade-échelon Date prise de rang	Date d'effet
CARMONA	SOPHIE	000002375603	42	DDFIP ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV FIP CN 04 01/08/2024	42	DDFIP ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE EMPLOI ADMINISTRATIF	IDIV FIP HC 02 01/08/2024	01/09/2024

Article 2 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 2 AOÛT 2024

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES
ADJOINTE DU PÔLE MOBILITÉ INTERNE
BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

CLAIRE DUPONT

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directrice de publication : Amélie Verdier	